

Le PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine », sur le territoire de la commune de Vence.

Responsable chargée du suivi du projet : Mme Sylvie BONO, Gérante de la SARL BG PIERRES.

En exécution de l'arrêté préfectoral du **20 SEP. 2013**, une enquête publique aura lieu du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013, en mairie de Vence, dans les locaux des services techniques – service de l'urbanisme, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé dans les locaux des services techniques – service de l'urbanisme – de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, où il sera tenu à la disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h à 12h, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête – locaux des services techniques – service de l'urbanisme de la mairie de Vence. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 15 novembre 2013.

Le public pourra également consulter une présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site internet de la préfecture (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des services techniques – service de l'urbanisme – de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, aux jours et heures suivants :

- le lundi 14 octobre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- le mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12h30,
- le mercredi 6 novembre 2013 de 9h à 12h30,
- le vendredi 15 novembre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations – service Environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie de Vence – locaux des services techniques – service de l'urbanisme – Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général



Gérard GAVORY